Cinquantième année. - N ° 32 A 15 février 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

# ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard . . . . . 01-40-58-75-00
Annonces . . . . . 01-40-58-77-56
Accueil commercial . . . . . 01-40-15-70-10
Télécopie . . . . . 01-40-58-79-14

## BODACC « A »

## Annonce n° 115

## 10 – AUBE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TROYES

## Ventes et cessions

508 175 916 RCS Troyes.
**CHAPADIM.**
*Forme :* Société à responsabilité limitée.
*Capital :* 3000 EUR.
*Adresse :* 35, rue des Coteaux, 10390 Verrières.
*Oppositions :* Art.L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE CHAPADIM SARL au capital de 3 000 euros Siège social : 35 rue des coteaux 10390 VERRIERES 508 175 916 RCS TROYES ET VOTRE TOIT Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros Siège social : 35 rue des Coteaux 10390 VERRIERES 403054778 RCS TROYES AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VERRIERES du 9 février 2017, La société CHAPADIM, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 35 rue des Coteaux 10390 VERRIERES, immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 508 175 916, et la société VOTRE TOIT, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros, dont le siège social est 35 rue des Coteaux 10390 VERRIERES, immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 403054778, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CHAPADIM par la société VOTRE TOIT. La société CHAPADIM ferait apport à la société VOTRE TOIT de la totalité de son actif, soit 81 664.40 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 25 220.96 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 56 443.44 euros. En rémunération de cet apport net, 75 parts nouvelles de 100 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société VOTRE TOIT à titre d'augmentation de son capital social de 7 500 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 48 943.44 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 part sociale de la société VOTRE TOIT pour 4 parts sociales de la société CHAPADIM. En conséquence de cet apport, compte tenu que la société CHAPADIM détient des parts dans la société VOTRE TOIT, il serait procédé à une réduction de capital de 15 000 € par annulation de titres, ce qui génèrera un mali de fusion de 13 556.56. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de TROYES au nom des deux sociétés le 9 Février 2017. Pour avis.